

SELECTION OLYMPIQUE SPRINT 2024

Un « communiqué » alternant propos mensongers et contrevérités et émanant d'auteurs s'autoproclamant « *Des clubs français de course en ligne – marathon – paracanoe* » a été diffusé. Le caractère mensonger des allégations, les contre-vérités assénées, et la volonté de manipulation sous-jacente nous amènent à porter à votre connaissance les informations suivantes.

Première allégation : Notre fédération aurait changé les règles de sélection en n'incluant pas dans les règles de sélection la course de Gravelines organisée ce mois dans le process de sélection des athlètes pour les Jeux Olympiques.

Cette allégation s'appuie sur une capture d'écran partielle (encadré rouge ci-dessous) d'un Powerpoint qui était un document de travail comme l'atteste la capture d'écran ci-dessous qui vous donne le document dans son ensemble.

Document de travail – Infos prévisionnelles – destinataires: EN et athlètes CF et EQF Senior 2023

L'équipe de France (Sen. / Relève) 2024
Feuille de route prévisionnelle – A consolider et valider (GSOP / Comité de sélection)

Quelles épreuves?	<ul style="list-style-type: none">• Coupe du Monde : Equipe en préparation Olympique +TQO• Championnat d'Europe Senior: Equipe en préparation Olympique + ouverture sur les épreuves non courues par l'équipe OLY. (objectif d'aller chercher des performances : Finales A / Podium) / possible participation financière pour les athlètes hors projet OLY.
Parcours d'accès	<ul style="list-style-type: none">• Test de Mars: Samedi 30 mars / 2000m et 250m• Liste préétablie (à l'image de ce qui a été fait en 2023) + dérogation sur la base des résultats de la régata de Boulogne
TIN	<ul style="list-style-type: none">• Régata de Gravelines : 17 au 19 Mai 2024 (date des courses à finaliser)• Sélection OLY – si mono KH 1000, CD 200, KD 500?• Sélection Europes Senior (selon épreuves libres)• Sélection Relève

Nous regrettons la malhonnêteté de la démarche et la volonté de manipulation par l'usage d'un document tronqué.

Deuxième allégation : la fédération changerait les règles en catimini.

Les règles de sélections olympiques sont présentées à pas moins de 3 instances différentes : Le Groupe de Suivi Olympique et Paralympique – GSOP - à titre consultatif, puis le bureau exécutif pour validation et enfin le Comité National Olympique et Sportif Français – CNOSF - pour validation.

Pour rappel le GSOP se réunit chaque fois que de besoin tant sur les sélections en équipe de France que pour les règles de sélection ou pour tout autre sujet touchant l'organisation et le fonctionnement du haut niveau et n'est pas soumis à un calendrier particulier contrairement à certaines allégations. La réalisation d'un GSOP à l'issue des courses de Szeged répondait à la volonté de communiquer au plus vite les sélections aux athlètes afin de ne pas les laisser plus longtemps dans l'incertitude et qu'ils puissent s'engager dans leur préparation finale, chaque jour d'entraînement comptant désormais.

Ces règles sont ensuite publiées sur le site de la FFCK. **Il s'agit d'une démarche transparente et faisant l'objet d'une publication.** Toute modification devrait faire l'objet de la même démarche. Nous sommes loin du catimini.

Ce sont les règles officielles que notre fédération se doit de respecter et de faire respecter. A défaut c'est le fait du prince qui prévaut.

Les règles de sélection en équipe olympique et paralympique

1. Elles ont été **publiées en mars 2023, soit il y a plus d'un an** selon le process précisé ci-dessus.
2. Ces règles prévoient deux temporalités :
 - a. Pour les quotas obtenus en 2023 à l'occasion des championnats du monde, une sélection des embarcations championnes du monde ou une pré-sélection pour la saison 2024 des embarcations médaillées au Championnat du monde avec nécessaire confirmation à la coupe du Monde de Szeged ;
 - b. Pour les quotas obtenus en 2024, que ce soit par la voie du Tournoi de Qualification Olympique (TQO) ou la voie des quotas de pays hôte des Jeux : proposition de sélection se basant sur l'observation des performances aux Temps d'identification National (TIN) de mars 2024 et au TQO de Szeged.

De facto, à aucun moment ces règles n'évoquent l'éventualité d'une sélection, notamment à Gravelines ou sur toute autre échéance.

On peut le regretter ou non et chacun peut avoir légitimement son avis en la matière, mais c'est le cadre qui découle de notre stratégie. En effet, ce que demande ce « communiqué » n'est ni plus ni moins qu'une modification, en cours de processus, des règles applicables pour identifier les embarcations représentant la France à Paris 2024. Ce serait donc entacher la régularité de la sélection. Proposer une telle perspective relève soit de l'incompétence, soit d'une manipulation malsaine de son auditoire car ce n'est tout simplement pas possible juridiquement.

Enfin ce communiqué vient remettre en cause de façon inacceptable la légitimité des choix opérés par les entraîneurs et celle des athlètes sélectionnés qui se sont montrés être les meilleurs sans conteste à l'issue des TIN de mars et du TQO de Szeged.

La Fédération française de canoë kayak et sports de pagaie souhaite remercier ici toutes celles et ceux qui n'ont pas été dupes et se sont désolidarisés de cette démarche qui décrédibilise ses auteurs.

Au moment où nous devrions être tous unis derrière nos athlètes et leur équipe d'encadrement pour réussir ces Jeux, certains en sont encore à prôner la division et à entacher les belles réussites sportives récentes de nos athlètes et leur préparation en distillant fausses informations et analyses tronquées. Il convient de les laisser à leurs turpitudes.

A moins de 100 jours des Jeux ne nous détournons pas de nos objectifs et soyons toujours unis derrière nos athlètes et nos équipes d'encadrement.

Un seul slogan désormais pour notre tribu Oëka, ensemble « Transformons l'eau en or ! »

Ce document n'a pas de portée juridique. Son seul but est de vulgariser les règles applicables et donc appliquées, afin que le plus grand nombre puisse en avoir connaissance.